

Arrivée en Europe

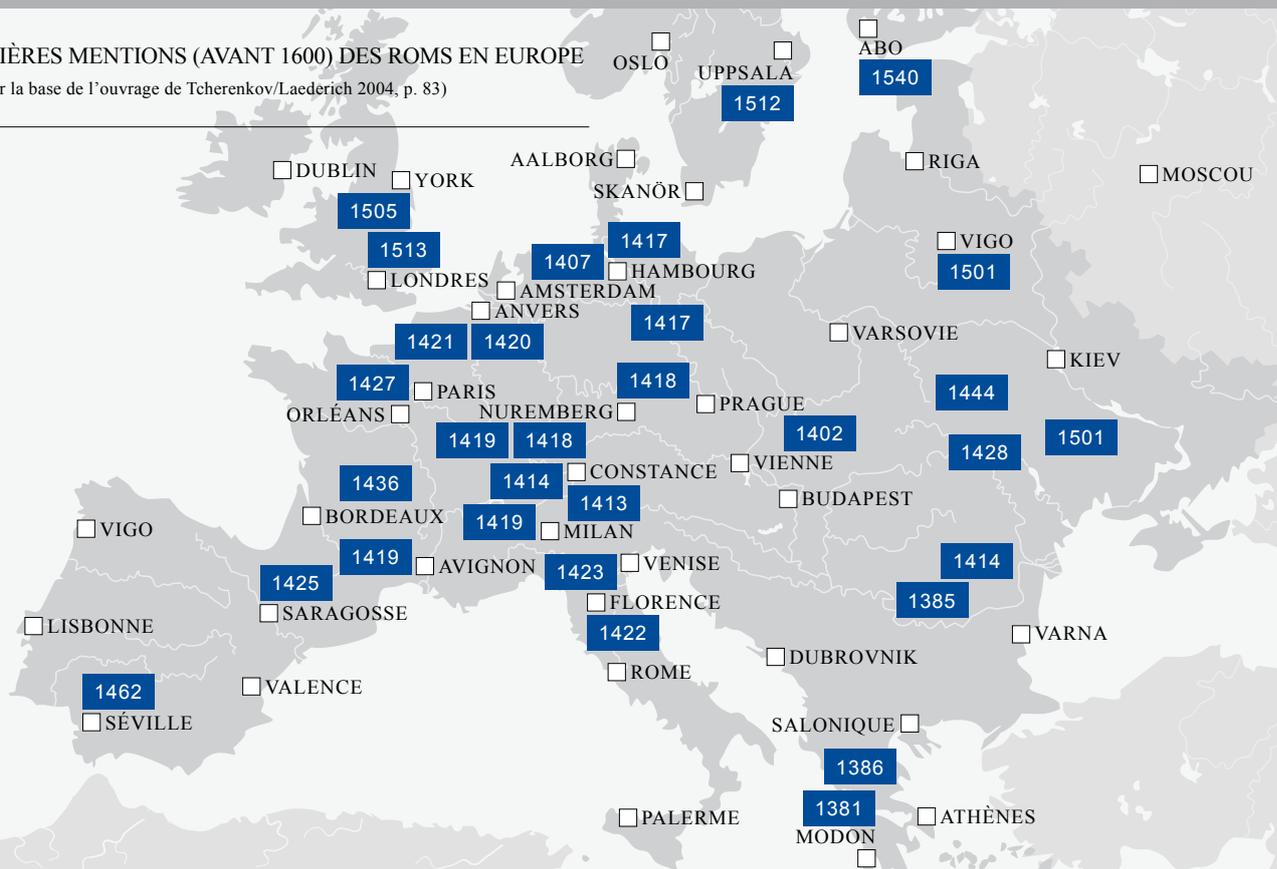
Compilé par l'équipe éditoriale

Premiers témoignages en provenance d'Europe du Sud-Est | Sources anciennes d'Europe centrale | Les Roms en tant que groupe organisé de pèlerins | Raisons de la migration vers l'Ouest | Première vague d'arrivées | Lettres de sauf-conduit | Autres arrivées jusqu'en 1435 | Méfiance et reproches : primes au départ, deportations et expulsions

➤ *Les Roms vivaient probablement déjà au sein de l'empire byzantin, dans la zone correspondant à la Grèce d'aujourd'hui, avant 1200. Grâce à un nombre croissant de témoignages émanant de la population sédentaire à compter de 1400, leurs itinéraires à travers l'Europe peuvent être aujourd'hui reconstitués avec précision. En 1450, les Roms avaient déjà voyagé dans la quasi-totalité de l'Europe. En Europe centrale, les premières deportations et expulsions avaient déjà lieu et ne tarderont pas à se muer en une persécution organisée.*

PREMIÈRES MENTIONS (AVANT 1600) DES ROMS EN EUROPE

Ill. 1 (sur la base de l'ouvrage de Tcherenkov/Laederich 2004, p. 83)



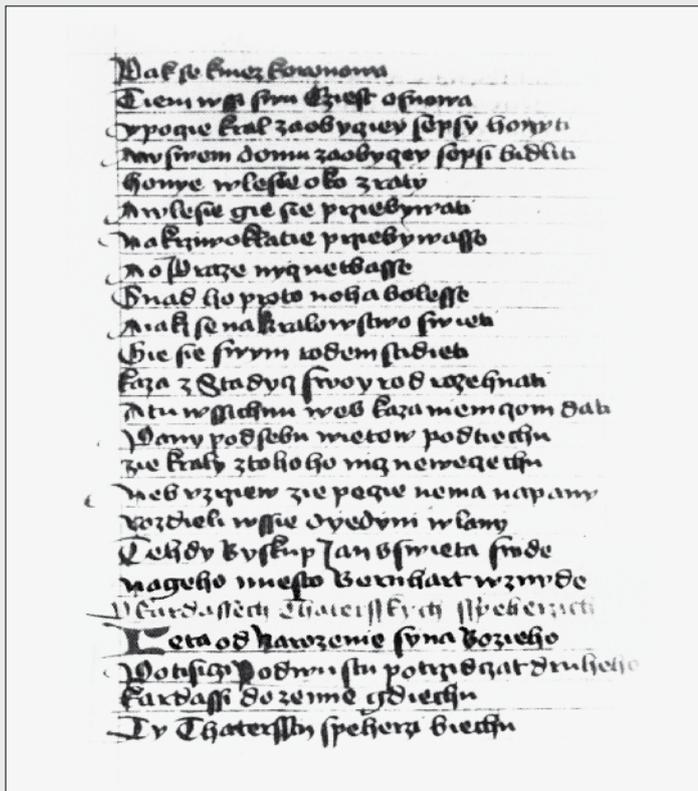
INTRODUCTION

Faute de comptes rendus fiables sur l'histoire des Roms en Asie et au début de leur présence en Europe, force est de se contenter d'indices dont l'interprétation suscite encore, dans une large mesure, des discussions entre spécialistes. Il est possible que nous ne soyons jamais

à même de déterminer avec certitude pourquoi — et même comment, voire quand — les Roms se sont installés en Europe pour la première fois. À cet égard, la période allant de 1200 à 1500 a apporté de nombreux changements : à compter du XIV^e siècle, ou peut-être avant, des preuves contemporaines attestent de manière incontestable que les

personnes et les groupes étaient sans nul doute des Roms.

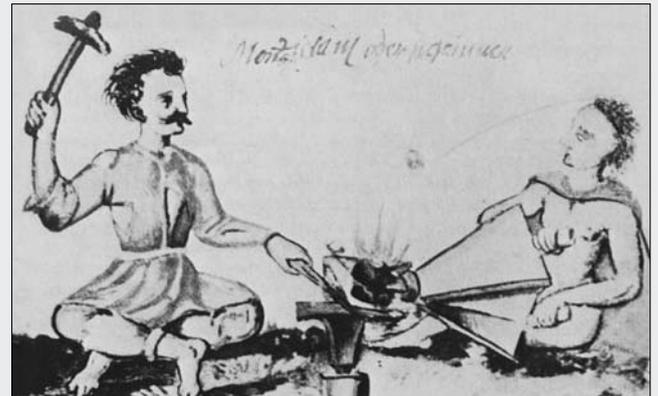
On s'accorde généralement à estimer que les Roms vivaient déjà dans les parties européennes de l'empire byzantin avant le XIII^e siècle. Toutefois, nul ne sait avec certitude à quel moment les premiers d'entre eux ont quitté leurs campements en Grèce pour partir vers le



III. 2

Certains auteurs estiment que l'une des plus anciennes sources mentionnant les Roms en Europe serait la chronique de Dalimil. Rédigé en tchèque, ce document date d'environ 1310 et mentionne « des éclaireurs tatars ». Comme dans plusieurs autres cas, une partie des spécialistes contestent cette interprétation.

(cet exemplaire de la Chronique de Dalimil est conservé à la bibliothèque nationale de Vienne)



III. 3

Forgeron rom et son aide vers 1600.

(d'après Gronemeyer/Rakelmann 1988, p. 122) (détail)

Nord. De même, nous ignorons les raisons et le nombre de ceux qui ont quitté l'empire byzantin. De petits groupes commencent probablement à partir vers le Nord à compter de la moitié du XIV^e siècle. Les documents ne désignent pas d'emblée nommément les Roms et peuvent être interprétés comme se rapportant à d'autres groupes de personnes. Nous possédons cependant des preuves fiables de la présence, dès 1385, de Roms en Wallachie (la Roumanie actuelle). À partir de cette époque, les Roms sont mentionnés de plus en plus fréquemment ; les documents pertinents montrent comment des groupes

de Roms ont exploré le continent européen. Dès 1435, les Roms sont bien connus dans la plupart des villes européennes. [III. 1]

La connaissance de ces nouveaux arrivés ne s'accroît pas aussi vite que le nombre de témoignages les concernant. Ces derniers se composent de lettres de sauf-conduit octroyées par des empereurs, des rois et le pape, ainsi que de légendes sur les pèlerinages garanties d'un accueil chaleureux dans un bas Moyen-Âge fortement dominé par la chrétienté. Des services (comme dire la bonne aventure ou lire les lignes de la main) ou bien des talents malhonnêtes (comme le vol à la tire)

sont également mentionnés : les Européens sédentaires ne voyaient que ce qu'ils étaient censés voir. Ou bien ce qu'ils désiraient voir : nombre des premières sources accusent les Roms d'immoralité et d'impiété, voire d'espionnage pour le compte des Turcs, et, en général, dressent le portrait d'un peuple « traître » et « déloyal », sans pourtant apporter de preuves à l'appui de leurs allégations. Les tout premiers témoignages européens dépeignent donc clairement les Roms, mais sous un jour déformé et caricatural qui domine encore la perception de Roms par des non-Roms.

PREMIERS TÉMOIGNAGES EN PROVENANCE D'EUROPE DU SUD-EST

À compter du milieu du XIV^e siècle, des documents originaires de l'Europe du Sud-Est mentionnent occasionnellement des groupes de personnes ayant été jugés à tort comme appartenant au peuple rom par d'anciens auteurs. Il existe, par exemple, un document serbe dans le-

quel le roi Stefan IV remet des tailleurs, des forgerons, des selliers et quelques « C'ngari » au monastère de Prizren en 1348. D'aucuns affirment que ces derniers étaient des « Tsiganes ». Il semble plus probable, cependant, que ce vocable désignait simplement un nouveau métier : en serbe médiéval, *c'ngar* veut dire « cordonnier ». [III. 2]

Des documents émanant des vieilles principautés roumaines de Moldavie et de Wallachie — lesquels menti-

onnent à plusieurs reprises des cadeaux composés de communautés entières — sont les premiers à parler incontestablement des Roms. Dan I^{er}, voïvode de Wallachie, par exemple, confirme que le couvent de la Vierge Marie (situé à Tismana) a reçu en 1385 certains cadeaux comprenant quelque 40 *salashe* (un terme dérivé du turc et désignant des familles ou campements) d'« Atigani » (Tsiganes). Dans la Moldavie voisine, Alexandre le Bon cède 31 *chelyadi* (un

A Die Zigeuner nicht einzuladen noch zu gedulden.

Allen vnd pfflichen Churfürsten, Fürsten, Prelaten, Grauen / Herren, vom Adel / auch den Secreten / des Bundes ins Landt zu Schwaben / Ein-
bieten wir, Römischer Kayserlicher, vnd Hispanischer Königlicher Mayestat, Churfürsten / Fürsten, vnd anderer Stände des Bundes zu Schwab-
ben, Botschafften / Hauptleuten, vnd Räte / vnz zu Vln versamelt, vnser vnderthanig willig vnd gelassen / Auch güntlichen gräs, vnd freundlich
dienst, wie es dann, aims yeden Stände wesen nach beschehen soll / zu vor. Vnd sügen amem yedem Ständ, als vorlawt züriffen / Nach-
dem / wie meniglich wafft, die Zigeuner, welicher ernd vnd ort, ym vnd aussershalb des Bundes Sy bis her, hin vnd wider gezogen, vnd sich ent-
halten vnd vndereschlaufft, dem gemainen Mann, auf dem Landt, vnd sunst, vast schädlich vnd nachtailig gehandelt. Das wir dannach,
in bedacht desselben / Auch auf andern meeren redlichen vnd beweglichen gütern Ursachen, für zūmal noedurfug vnd güte angesehen vnd beschlos-
sen haben / Das sich solicher Zigeuner, billich erntersetz / Vnd die, in der Bundes Ständ Oberleuten vnd Gebieten, nit eingelassen vnd geduldet wer-
den sollen. Vnd solichs hie mit ainem yeden Bundes Ständ vnuerkündt nit lassen wollen / Vnd ersüchen dar auf aims yeden Bundes
Ständ, wie sich das, aims yeden Stände vnd wesen nach, gebüet, zūm höchsten. Das sich ain yeder Bundes Ständ, vnd verwandter /
Solichen vnsern gütern bedenkter vnd beschluß / gemef halten / die Zigeuner, in seinen Fürstenthumben, Oberleuten, vnd Gebieten, nit einlas-
sen, gebulden, noch denen, ainichen erhalte vnd vndereschlaufft, zu lassen noch gestatten / Sonder die selben, außtreiben, vnd verweyren. Vnd
von ainichen Bundes Ständ vnd verwandten / solichs zūschwer sein wölle, vnd derselb, aims andern / Vmb hilff vnd zūzug deshalb ersüchen
wölde / Dasselbig, Wie sich, vordmög der Bundes Aynung gebüet, vollyehen vnd lassen, vnd das nit vnderlassen wölle / Dann wa
sich ainicher Bundes Ständ, in solichen zūzug, serömig halten vnd erzeigen / Vnd dadurch dem andern, oder den Seinen, Schad vnd Nach-
teil ersüeten / Wölde wir verursache, den selben Schaden, an Ime, zu erhollen. Geben, vnd nit vnser der Dreyen gemainen Haupt-
leuter Secret beschien, besigelle / Zū zwanzigsten tag, des Monats Nouembis, Anno. x. Neun vnd zwanzigste.

III. 4

« Die Zigeuner nicht einzuladen noch zu gedulden » [ni inviter, ni tolérer les Tsiganes] : cette lettre rédigée en 1529 par une fédération de villes, duchés et comtés allemands (« Schwäbischer Bund ») ordonne que les Zigeuner [Tsiganes] soient bannis de leurs territoires.

(d'après Gilsenbach 1994, p. 137)

terme dérivé du slave et revêtant la même signification que *salash*) de « Tiganis » et 12 tentes de « Tatars » au monastère de Bistrita. Contrairement aux documents antérieurs, celui-ci parle sans aucun doute possible de Roms. On peut donc en déduire que les Roms se sont installés dans les Balkans au plus tard dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Dans les principautés danubiennes, ils sont bien accueillis à cause de leurs compétences. Afin de s'assurer de manière permanente l'atout économique essentiel que les Roms représentent, les autorités et l'église leur interdisent bientôt de voyager. Au fil du temps, les Roms deviennent la propriété de l'État, de l'Église ou des gros propriétaires terriens (avec un statut d'esclave ou de serf jusqu'à l'abolition de l'esclavage en Roumanie en 1856).

Il est tout aussi impossible de dater avec précision l'arrivée des Roms dans le royaume de Hongrie. À partir de 1370, le mot *Cigan* fait son apparition — sous diverses variantes — comme nom de famille, sans pour autant désigner forcément des Roms. Sauf lors de leur première arrivée en Hongrie, il faut

reconnaître que les Roms ont été reçus avec plus de tolérance dans ce pays que dans les autres. Leur connaissance en métallurgie et en fabrication d'armes en faisait des artisans très prisés et ils étaient protégés par le roi. L'usage privé de leurs services devait être approuvé par le roi. Par exemple, en 1476, les citoyens de la ville d'Herrmannstadt ont dû demander à Matthias Corvinus la permission de faire venir travailler des Roms dans les faubourgs de leur agglomération. [III. 3]

SOURCES ANCIENNES D'EUROPE CENTRALE

Une note dans le « Hildesheimer Stadtrechnung » [livre des dépenses], datant de 1407, passe généralement pour la plus ancienne preuve de l'apparition des Roms en Allemagne. Elle se lit comme suit : « am 20. September den Tataren [...] für einen halben Stüber Wein gegeben wurde » [le 20 septembre, les Tatars se sont vus remettre du vin]. Des recherches récentes démontrent que les gens mentionnés dans cette note n'étaient presque certainement pas

roms. Toutefois, le nom « Tatars », appliqué aux Roms au moins à partir du XV^e siècle est encore en usage en Allemagne du Nord et en Scandinavie.

En 1414, le « Wochenausgabe-bücher » [livre des dépenses hebdomadaires] de la ville de Bâle mentionne un « païen » qui, « par la grâce de Dieu », a reçu 10 schillings de la ville. Dans ce cas non plus, on ne saurait affirmer avec certitude que l'intéressé était rom, dans la mesure où tous les étrangers étaient désignés collectivement sous le terme de « païen ». Pendant les années et les décennies qui ont suivi, toutefois, ce terme est devenu incontestablement synonyme de « Tsigane » dans la région germanophone.

Les « Tsiganes » apparaissent aussi en Hesse en 1414. L'entrée relative à leur arrivée dans la « Hessische Chronik » [chronique de Hesse] est cependant postérieure de 200 ans aux faits, de sorte que la date pêche peut-être par son imprécision. Selon la « Meißner Chronik », rédigée elle aussi à une date postérieure aux faits, les « Zigani » avaient été expulsés du margraviat dès 1416.



III. 6

Pèlerins roms, gravure de Jacques Callot, 1622

(extrait de Hancock 1987, p. 15, détail)

LES ROMS EN TANT QUE GROUPE ORGANISÉ DE PÈLERINS

À partir de 1417, les chroniqueurs de nombre de pays européens notent l'arrivée des Roms, lesquels sont appelés — selon les connaissances des auteurs de ces ouvrages et des informations communiquées par les nouveaux arrivants — « Tatars », « Égyptiens », « Egiptleut », « Païens », « Saracènes » ou, déjà, « Tsiganes/Gitans ».

Dans les villes d'Europe centrale et de l'Ouest, les Roms apparaissent au sein de groupes importants dirigés par des personnages titulaires de titres nobiliaires et revendiquant un statut de pèlerin. Selon les descriptions contemporaines, ces « groupes de pèlerins » — composés de 30, 100 voire parfois 300 personnes ou davantage — se déplacent à pied ou à cheval. Lorsqu'ils se voient refuser l'accès à une ville, ils campent à proximité, en rase campagne. Leurs chefs s'attribuent le titre de « duc », de « comte » ou de « voïvode ». Ils ont juridiction sur leur escorte, sont mieux habillés que les autres membres du groupe et ne se déplacent qu'à cheval. [III. 6]

Selon les chroniques, les dirigeants se présentent officiellement aux

villes dès leur arrivée. Ils sont le plus souvent en mesure d'exhiber une lettre de sauf-conduit ou une recommandation délivrée par une autorité religieuse ou laïque, ce qui leur confère la liberté de se déplacer et une protection contre les attaques. La motivation prétendument religieuse de leur voyage leur vaut d'être reçus chaleureusement dans les règles de l'hospitalité. De ce point de vue, l'obligation d'offrir le gîte, le couvert et de l'argent aux pèlerins — prise très au sérieux dans la société médiévale — leur convient parfaitement. Des entrées dans divers livres de dépenses montrent que ce devoir chrétien est respecté partout, du moins dans le cadre de la première apparition des Roms dans un endroit donné.

Pour devenir des pèlerins crédibles, les Roms interprètent des chants dans lesquels ils expriment leur repentir et qui produisent une forte impression. Ils justifient souvent leurs pérégrinations en expliquant qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un pèlerinage de repentance d'une durée de sept ans qui leur a été imposé pour avoir abandonné provisoirement le christianisme. Plus tard, deux autres raisons viennent s'ajouter à la première : le refus d'accueillir Joseph et Marie et la fuite d'Égypte des Israélites.

NOIRS COMME DES TATARS

Selon le moine dominicain Hermann Korner, on comptait environ 300 personnes — hommes et femmes mêlés — s'appelant eux-mêmes « Secaner » ; ils avaient « un aspect terrible » et étaient « noirs comme des Tatars ». Ils étaient dirigés — toujours selon le moine — par un duc et un comte qui avaient juridiction sur eux. Ces Secaner avaient exhibé des lettres de sauf-conduit délivrées par des souverains, notamment par Sigismond, empereur du Saint empire romain, et donc été traités « de manière hospitalière ». Le chroniqueur explique comme suit le fait que les intéressés aient été installés hors des remparts de la ville : nombre d'entre eux étaient des voleurs et auraient couru le risque d'être arrêté-

L'idée de se présenter — à leur avantage — comme des pèlerins au moment de leur départ de Grèce était probablement née dans le cadre de leurs contacts avec ces Chrétiens qui restaient quelques jours en épire et dans le Péloponnèse pendant leur voyage vers la Terre Sainte. En outre, la « Petite égypte » — qui, à partir de 1418, est citée dans les sources comme le pays d'origine des Roms — tient son nom du village tsigane dénommé « Gyppe » situé près de Modon (Péloponnèse). La « Petite Égypte » (une zone du Péloponnèse) avait, pendant un certain temps, été confondue avec la « vraie » Égypte — pays du Nil — par les chroniqueurs. C'est en raison de cette erreur que le terme « égyptiens » — avec différentes variantes (« Gypsies », « Gitans », « Égypter ») — est jusqu'à aujourd'hui le plus utilisé pour désigner les Roms.

Il est probable qu'au début seul un nombre limité de Roms ont voyagé en Europe : les incursions des intéressés dans les villes et régions voisines sont brèves et le nom des dirigeants (Andreas, Michael) ne varie pas. Les entrées divergent sur leur nombre, de sorte que l'on suppose que seul le noyau du groupe restait soudé en permanence. Des groupes plus petits semblent s'être détachés du reste et avoir emprunté des itinéraires différents.

tés en ville. Il semble que les lettres de sauf-conduit n'auraient pas suffi à protéger les Roms contre les représailles dans les villes de la Hanse en cas de vol allégué ou avéré. On ne sait pas avec certitude si les autorités ont infligé des punitions plus sévères ou si la population a cherché à exercer une revanche. En tout cas, une partie de ce groupe est partie en Allemagne du Sud au début de l'année de 1418. Il est écrit que la ville de Francfort a donné à « ces gens misérables de Petite égypte » 4 livres et 4 shillings pour acheter du pain et de la viande au mois de juin de cette même année. Cette note correspondante, soit dite en passant, constitue la plus ancienne mention de la « Petite Égypte » comme pays d'origine des Roms.

III. 5

(traduction d'un extrait de Gilsenbach 1994, p. 49f.)



III. 6

Pèlerins roms, gravure de Jacques Callot, 1622

(extrait de Hancock 1987, p. 15, détail)

RAISONS DE LA MIGRATION VERS L'OUEST

La migration des Roms vers l'Europe centrale et de l'Ouest coïncide avec l'invasion turque de la partie Sud-Est de ce continent. Pendant leur conquête des Balkans, les Turcs détruisent villes, villages et monastères. Des régions entières sont ravagées. Il semble donc logique que les Roms aient quitté les zones particulièrement affectées par la guerre.

La majorité des Roms, cependant, reste dans les zones tombées aux mains des Turcs. L'une des raisons tient à ce qu'ils étaient réduits à l'esclavage dans les principautés danubiennes. Leur condition n'a par ailleurs probablement pas empiré sous le règne ottoman (comparé à celui des souverains précédents). En dépit d'entrées contradictoires dans le texte des sources, la migration n'a sans doute pas de motif religieux, notamment parce que les Ottomans étaient beaucoup plus tolérants que les autres régimes — en particulier les royaumes chrétiens d'Europe — à l'égard des personnes professant une autre foi. Les Roms ont vraisemblablement surtout choisi d'expliquer leur migration comme motivée par le désir de fuir « les non-Chrétiens » pour s'assurer un accueil chaleureux au sein de la population chrétienne.

PREMIÈRE VAGUE D'ARRIVÉES: DE 1417 À 1421

En 1417, un groupe de Roms traverse successivement Lunebourg, Hambourg, Lübeck, Weismar, Rostock, Stralsund et Greifswald. Le moine dominicain Hermann Cornerus signale l'arrivée en grand nombre, en Alamannia, d'un peuple de voyageurs étrangers — jusque là totalement inconnu — se dirigeant vers la côte allemande. De sorte que son « Chronicon » contient la première description détaillée de l'arrivée d'un groupe important de Roms. [III. 5]

Vers la même époque, les « Tsiganes » apparaissent en Alsace. Dans la chronique municipale de Strasbourg, rédigée seulement au XVI^e siècle, l'année 1418 est décrite comme celle de l'arrivée des « Zeyginger » ; ils « possédaient assez d'argent et n'auraient pas fait de mal à une mouche ». Selon l'auteur de l'ouvrage, ils seraient venus d'« Épire » : une région « appelée Petite égypte par les gens du peuple ».

Les informations en provenance de Colmar sont à la fois plus fiables et plus précises. Cette ville a reçu la visite d'environ 300 « païens » en août 1418 ; une fois ces derniers partis, un autre groupe d'une centaine de personnes leur

aurait succédé. Cette source, en-dehors d'observations portant sur des caractéristiques déjà connues, a le mérite de décrire pour la première fois les boucles d'oreille des Roms, le costume particulier porté par les femmes et l'habileté de ces dernières à lire les lignes de la main.

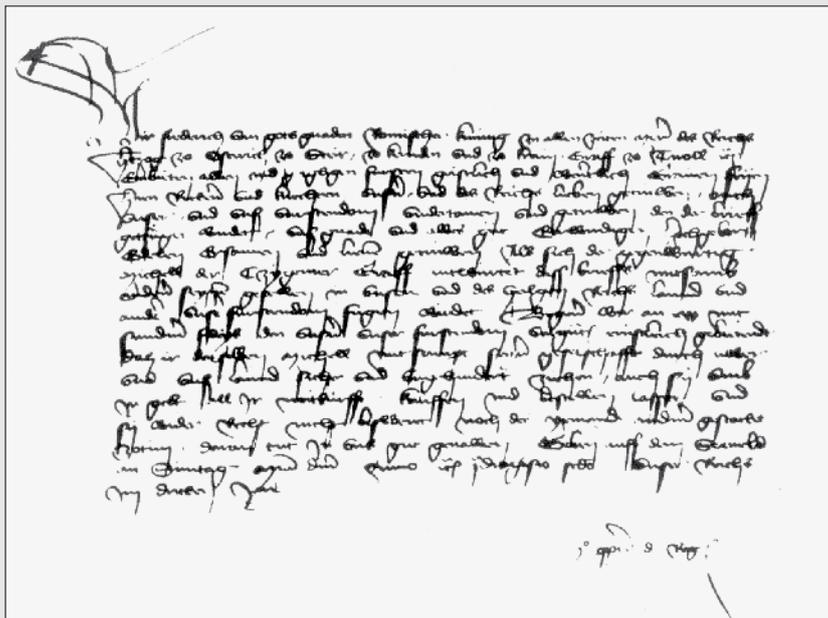
L'année 1418 est aussi celle où l'on signale des arrivées en Suisse, puis, en nombre sans cesse croissant, en France. Le 22 août 1419, des « Sarrasins », emmenés par « le duc André de Petite égypte » font leur apparition à Chatillon-en-Dombes. En janvier 1420, « le duc Andreas » et 100 compagnons arrivent à Bruxelles. En mars de la même année, leur arrivée est signalée à Deventer (située dans les Pays-Bas actuels). Il est possible que ce groupe soit celui aperçu quelques mois plus tôt en France. Toutefois, nous ne pouvons pas en être absolument certains. En 1421, des arrivées sont signalées à Bruges et Mons, cette dernière cité ayant même été visitée à deux reprises. Le 8 octobre, 80 personnes — toujours sous la direction du « duc Andreas de Petite égypte » — arrivent et présentent une lettre de sauf-conduit délivrée par l'empereur Sigismond. Le 20 octobre, un deuxième groupe suit : son chef s'appelle Michael et il prétend être le frère de l'Andreas mentionné plus haut. [III. 1]

Extrait de la lettre de sauf-conduit octroyée par l'empereur Sigismond le 17 avril 1423 à Zips (Slovaquie) :

« Notre fidèle Ladislaus, voïvode des Tsiganes et ceux qui dépendent de lui Nous ont humblement prié de leur témoigner Notre bonne volonté particulière. Il Nous plaît d'accéder à leur requête respectueuse et de ne pas leur refuser la lettre concernée. Lorsque le Ladislaus susmentionné et ses gens apparaîtront dans l'une quelconque des villes de Notre empire, nous recommandons de leur témoigner votre foi en Nous. Vous leur accorderez toutes les sortes de protections, de manière à ce que le voïvode Ladislaus et les Tsiganes, ses sujets, puissent rester dans vos murs sans rencontrer de difficultés. Au cas où d'autres gens se seraient mêlés à eux ou bien où un incident déplaisant se produirait, Nous désirons et Nous ordonnons que seul le voïvode Ladislaus, à l'exclusion de l'un quelconque d'entre vous, jouisse du droit de punir ou d'acquitter. »

III. 8

(extrait et traduit de Mayerhofer 1988, p. 13)



III. 7

Lettre de sauf-conduit octroyée par le roi Frédéric III au comte Michel, 15 avril 1442.

(extrait de Gilsenbach 1994, p. 81)

LETTRES DE SAUF-CONDUIT

Selon les sources, les dirigeants des Roms sont porteurs de lettres de sauf-conduit à leur arrivée. Ces documents sont les ancêtres des passeports ; ils étaient délivrés à une personne (en l'occurrence le duc ou le voïvode) et garantissaient un passage libre et sûr au titulaire et à son entourage. L'authenticité de ces lettres peut être mise en doute. Mais à supposer qu'elles aient été recopiées et transmises de groupe en groupe ou, comme cela était courant au Moyen-Âge, fabriquées de toutes pièces, il ne fait aucun doute que les Roms possédaient aussi des documents de voyage authentiques.

Parmi les lettres de ce type mentionnées dans l'histoire, celle délivrée par l'empereur Sigismond durant le concile de Constance (1414-1418) est sans aucun doute authentique et citée dans plusieurs sources. Dans ce document, le souverain laïc occupant la position la plus élevée dans la hiérarchie de la chrétienté accorde aux Roms — lesquels prétendent que « leurs ancêtres se sont écartés de la foi en Petite égypte » — « une escorte et le libre passage dans ses pays et cités ». Sebastian Münster — qui a vu une copie de cette lettre

plusieurs dizaines d'années plus tard — rapporte, dans sa « *Cosmographia universalis* », qu'elle a été délivrée à Lindau en 1550 sans mentionner de date plus précise.

Outre les lettres impériales de sauf-conduit, les Roms exhibent aussi des lettres délivrées par d'autres dignitaires laïcs. Les garanties de tel ou tel prince s'avèrent précieuses, particulièrement dans les zones extérieures au Saint Empire romain où les lettres de l'empereur sont dépourvues d'effet.

Face à la division en Europe et à l'obligation qui s'ensuit d'implorer la protection de nombreux royaumes et principautés indépendantes, les Roms ne tardent pas à rechercher une lettre de recommandation valide partout. À l'époque, seul le pape, en sa qualité de représentant du second pouvoir universel, peut délivrer un tel document. La première mention d'une lettre papale de recommandation remonte à 1422. Sans remettre en cause son authenticité, force est d'admettre cependant qu'elle a été recopiée en de nombreux exemplaires. Le nom variable du destinataire et les incohérences dans le contenu de la lettre rendent ces prétendus documents papaux extrêmement suspects. [III. 10]

Un nouveau document est exhibé par le premier groupe de Roms arrivant

à Regensburg en 1421. Il s'agit d'une lettre de sauf-conduit — probablement authentique — délivrée par l'empereur Sigismond, à Zips en 1423, au voïvode Ladislaus et à ses « Tsiganes ». Dans cette lettre, Sigismond n'accorde pas seulement sa protection personnelle au dit Ladislaus, mais confirme également la juridiction de ce dernier sur son escorte. D'autres preuves attestant aussi de l'absence de lien entre ce groupe et ceux mentionnés précédemment. Le nom du voïvode — explicitement désigné comme un partisan loyal de l'empereur — apparaît normalement en hongrois et en polonais ; il n'est fait aucune allusion au pèlerinage ou à l'origine des « Tsiganes », ce qui incite à penser qu'ils résidaient déjà en Hongrie depuis un certain temps. Ils faisaient probablement partie de la deuxième vague d'immigration, laquelle s'inscrit dans un contexte très différent. [IIIs. 7, 8]

AUTRES ARRIVÉES JUSQU'EN 1435

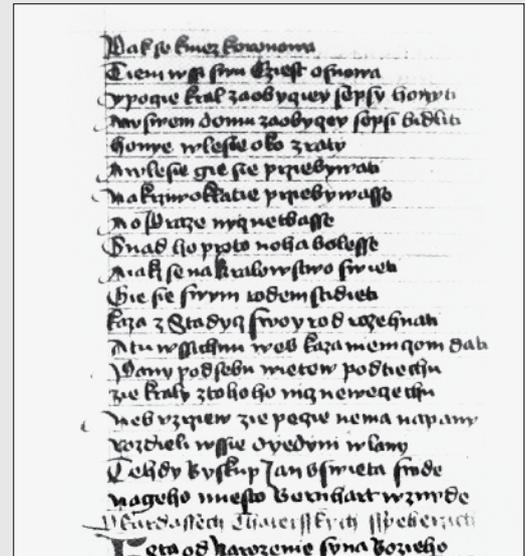
Un des rapports les plus minutieux et les plus frappants de cette époque émane d'un Parisien anonyme. Dans son « *Journal d'un bourgeois de Paris* », il dé-

RÉCIT PAR UN PARISIEN ANONYME

Selon les explications du « bourgeois », l'avant-garde de 12 personnes aurait été suivie, le 29 août, d'un groupe important de plus de 100 hommes, femmes et enfants. Les autorités leur auraient dénié l'entrée dans la capitale, mais leur auraient affecté une zone où camper près de la chapelle Saint-Denis, située au Nord de la cité. Apparemment, les Roms ont beaucoup attiré l'attention ; l'auteur du journal mentionne aussi que des curieux viennent de toute la capitale pour les observer avec des yeux ronds. Il complète la description minutieuse de leur aspect en énumérant les accusations formulées contre ces étrangers (auxquels on reproche de dire la bonne aventure, de voler, de pratiquer la magie, etc.), tout en se déclarant incapable de les confirmer. Lorsque les rumeurs des pratiques « anti-chrétiennes » des Roms parviennent aux oreilles de l'évêque de Paris, celui-ci se hâte vers le camp rom et excommunique toutes les personnes ayant montré leur paume aux diseurs de bonne aventure. Excommunier les Roms avait semblé superflu au prélat, dans la mesure où l'intéressé les considérait — en dépit de la lettre papale de sauf-conduit — comme des « païens ». Ils furent simplement expulsés de La Chapelle. La description de ces événements se termine par une remarque indiquant que les Roms sont partis en direction de Pontoise le 8 septembre 1427.

III. 9

(extrait et traduit de Gilsenbach 1994, p. 68f.)



III. 10

L'une des lettres papales de sauf-conduit octroyées aux Roms. Celle-ci aurait été accordée par le pape Martin V en 1483.

(extrait de Hancock 2002, p. 30)

crit la manière dont, le 17 août 1427, douze « pénitents » (dans un premier temps) — « un duc, un comte, dix personnes, toutes à cheval » — arrivent aux portes de la ville, occupée à l'époque par les anglais, et présentent une lettre de sauf-conduit établie par le pape Martin V. Les intéressés prétendent revenir de Rome où ils ont effectué un pèlerinage pour confesser leurs péchés (ayant abandonné leur foi, ils avaient été expulsés de leur pays natal). Le pape leur a imposé, à titre de pénitence, d'errer pendant sept ans à travers le monde « sans jamais dormir sur un lit ». [III. 9]

à peine trois semaines plus tard, un « comte Thomas », accompagné par approximativement 40 personnes et originaire d'« un pays étranger et très lointain » fait son apparition près d'Amiens. à l'issue d'un examen méticuleux de sa lettre papale de sauf-conduit, le concile décide d'autoriser ces étrangers à entrer dans la ville et leur remet « huit livres parisiens », prélevées sur les coffres de la cité, à titre d'aumône. La date, la formulation quasi-identique de l'histoire et la lettre de Martin V — telle qu'elle est mentionnée une fois de plus — laissent à penser que ce comte Thomas et le chef des Roms près de La Chapelle (lequel n'est pas décrit en détail) ne sont qu'une seule et même personne.

En 1429, la ville hollandaise de Deventer, et d'autres autorités locales de la province, hébergent des gens venus de « Petite Égypte ». La note correspondante dans les livres est intéressante dans la mesure où, pour la première fois, le terme « païen » est autorisé dans ce qui allait devenir les Pays-Bas. Depuis cette époque, ledit terme est employé couramment pour désigner les Roms.

Les visites à Thuringe diffèrent des autres arrivées en terre allemande. Les Roms arrivés à Erfurt (en 1432) et à Meiningen (en 1435) ne semblent avoir aucun lien avec les groupes mentionnés précédemment. Il est possible qu'ils appartiennent, eux aussi, à la deuxième vague d'immigrants venus de Hongrie.

MÉFIANCE ET REPROCHES: PRIMES AU DÉPART, DEPORTATIONS ET EXPULSIONS

En déclarant voyager dans le cadre d'un pèlerinage et en exhibant des lettres de sauf-conduit, les Roms s'assurent un accueil chaleureux lors de leur première apparition en Europe centrale et de l'Ouest. Toutefois, les « Tsiganes » sont considérés comme suspects dès le tout début par la po-

pulation sédentaire, notamment celle des pays germanophones. Très vite, leur apparence étrangère — entre autres leur peau « sombre » et leur air « terrible » — est associée à des traits de caractère négatifs et à une conduite socialement répréhensible. Rares sont les descriptions neutres, tandis que les portraits négatifs sont légion.

Les sources les plus anciennes présentent déjà les Roms comme un peuple sauvage, dépourvu de bonnes manières et impie. Des petits délits contre la propriété et des escroqueries mineures sont à l'origine de la mauvaise réputation des Roms en tant que « voleurs astucieux ». Dire la bonne aventure — une activité servant apparemment de couverture aux voleurs à la tire — était mal vu des autorités religieuses. Les représentants de l'église voyaient « de la sorcellerie et de la magie » derrière les ruses des Roms et craignaient pour le salut éternel de leurs fidèles.

Si pratiquer le vol à la tire et dire la bonne aventure sont des activités souvent mentionnées dans les sources et immédiatement assimilées à des caractéristiques ethniques, rien ne prouve que les Roms aient espionné au profit des Turcs comme on leur en a fréquemment fait le reproche. Bien que pas un seul Rom n'ait pu être convaincu d'espionnage, l'image des



III. 11

La visite des Tsiganes. Auteur inconnu, vers 1490. Tapisserie murale.

(extrait de Fraser 1992, p. 101)

Roms comme peuple « traître et infidèle » s'impose rapidement et persistera à travers les siècles.

Même lors de leur première arrivée, les Roms ne sont tolérés par la population sédentaire que pour une brève période. Au bout de quelques jours d'un accueil (plus ou moins) hospitalier, cette population tente de pousser les intrus hors des villes. Les aumônes — abondamment citées et distribuées « en l'honneur de Dieu » — se muent en une sorte de prime au départ en vue de se débarrasser de la présence irritante des pèlerins. La premi-

ère cité à avoir recours à cet expédient est Bamberg. La chronique de la ville signale que, en 1463, les « Tsiganes » reçoivent un cadeau de 7 livres « darum, dass sie von stund an hin wegschieden und die gemein unbeschädigt liessen » [de manière à leur permettre de quitter la ville dans l'heure sans commettre de dommages].

Lorsque les « Tsiganes » reviennent — en faisant fi des interdictions d'entrée, des menaces d'excommunication (et, plus tard, des excommunications), des arrêts de déportation et des primes de départ versées —,

les premières expulsions forcées ont lieu. En raison de la méfiance et de l'hostilité croissante de la population à l'égard des étrangers, les autorités locales et l'état prennent des mesures radicales. L'électeur Albrecht Achilles de Brandebourg rend, en 1482, un édit interdisant aux « Tsiganes » de rester sur son territoire, tandis que le « Reichstag » (Parlement en session) de Lindau, décrète en 1497 les « Tsiganes » hors-la-loi : deux mesures constituant une première étape vers la « persécution » à grande échelle. [III. 4]

Bibliographie

Fraser, Angus (1992) The Gypsies. Oxford / Cambridge: Blackwell | *Gilsenbach, Reimar (1994) Weltchronik der Zigeuner. Teil 1: Von den Anfängen bis 1599. Frankfurt am Main: Peter Lang* | *Gronemeyer, Reimer / Rakelmann, Georgia A. (1988) Die Zigeuner. Reisende in Europa. Köln: DuMont Buchverlag* | *Hancock, Ian (1987) The Pariah Syndrome. An account of Gypsy slavery and persecution. Ann Arbor, Michigan: Karoma Publishers* | *Hancock, Ian (2002) We are the Romani People. A me sam e Rromane džene. Hatfield: University of Hertfordshire Press* | *Mayerhofer, Claudia (1988) Dorfzigeuner. Kultur und Geschichte der Burgenland-Roma von der Ersten Republik bis zur Gegenwart. Wien: Picus Verlag* | *Tcherenkov, Lev / Laederich, Stéphane (2004) The Rroma. Volume 1. History, Language and Groups. Basel: Schwabe Verlag* | *Vossen, Rüdiger (1983) Zigeuner. Roma, Sinti, Gitanos, Gypsies zwischen Verfolgung und Romantisierung. Frankfurt am Main: Ullstein*